



**PRESIDENCY OF FINLAND**  
Council of Europe  
November 2018 – May 2019  
**PRÉSIDENTE DE LA FINLANDE**  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2018 – Mai 2019



Strasbourg, 10 avril 2019

CEP-CDCPP (2019) 19F

**CONSEIL DE L'EUROPE**

**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**10<sup>e</sup> CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR**

**LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**Projet de Programme de travail et Plan d'action pour  
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2019-2022**

Conseil de l'Europe  
Palais de l'Europe, Strasbourg  
6-7 mai 2019



*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe  
Direction de la participation démocratique*

*La Conférence est invitée à :*

- considérer le Projet de Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2019-2022 et faire toute proposition éventuelle.

**Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de  
la Convention européenne du paysage 2019-2022<sup>1</sup>**

*Conseil de l'Europe*  
Convention européenne du paysage

*Série des traités du Conseil de l'Europe - n° 176*

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de promouvoir la démocratie participative, en maintenant et en approfondissant le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant les Conférences biennales du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, conformément au mandat des Comités d'experts établis en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe, chargés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, du suivi de la mise en œuvre de la Convention. (Article 10 de la Convention – Suivi de la mise en œuvre de la Convention) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention ;
3. Maintenant le Système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et en engageant sa quatrième phase d'activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux et des rapports thématiques sur les politiques publiques des Parties à la Convention, conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, adoptée par le Comité des Ministres le 11 décembre 2013 ;
4. Poursuivant l'organisation des Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et des Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage (conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et à la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017) ;
5. Poursuivant l'élaboration de rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés, les eaux intérieures et maritimes étant prises en considération ;
6. Mettant en place des Groupes de travail soutenus par une expertise en vue de préparer des projets de recommandation à l'attention Comité des Ministres ;
7. Promouvant des synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
8. Contribuant aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat.

---

<sup>1</sup> *Conseil de l'Europe – Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage* :  
Dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie [PMM 2011-2019, n° 251, Cead 2561] ;  
Dimension territoriale des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable [PMM 2020-2022, n° 2453].

**Plan d'action pour  
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

**1. Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage**

- Organisation de la 10<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 May 2019 ;
- Organisation de la 11<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 2022 ;
- Préparation de la Partie paysage de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 12-14 juin 2019, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 4-5 avril 2019 ; Strasbourg, 2019) ;
- Préparation de la Partie paysage des réunions du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 2020-2022, et des réunions de son Bureau ;
- Groupe de travail « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations/charte éthique et indicateurs à l'attention de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Développement de la Phase 4 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
- Groupe de travail « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », (préparation d'un rapport conceptuel et de projets de déclaration et recommandation à l'attention de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Organisation de la 22<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019 ;
- Préparation de la 24<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention à haut niveau sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », Lausanne, Suisse, 19-21 octobre 2020 ;
- Organisation de la 25<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2021 ;
- Organisation de la 26<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2022.

Documentation :

- Diffusion de l'ouvrage « Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable », Editions du Conseil de l'Europe, 2018 ;
- Préparation de la Publication de l'ouvrage « Mosaïques du paysage : Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », éditions du Conseil de l'Europe, (à paraître en 2019/2020) ;
- Diffusion des actes de la 15<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage », Urgup, Turquie, 1-2 octobre 2014.
- Publication des actes de la 18<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
- Publication des actes de la 19<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention

européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;

Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

## 2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Grèce, organisé avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Présidence de la Grèce du Comité des Ministres Larissa, Grèce, mai-novembre 2020 ;
- Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
- Préparation de Rapports CEP sur « Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international » (sur la base du Système d'information de la Convention) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur thématiques générales (paysages industriels et miniers, foresterie, villes nouvelles, paysage et emplois...) et spécifiques (arbres et haies...) » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysage péri-urbain et qualité de vie » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Changements climatiques : les nouvelles énergies comme défi pour le paysage » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles et thématiques : urbanisme, architecture, silhouettes, espaces verts urbains, santé, loisirs.

### *Documentation :*

- Publication des actes du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine « Dessiner des politiques du paysage pour l'avenir », organisé avec le Conseil de l'Europe, Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018 ;
- Publication des actes du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie « Table ronde interministérielle: Intégration du paysage dans les politiques », », organisé avec le Conseil de l'Europe, Tbilissi, Géorgie, 9-10 mars 2018 ;
- Publication des actes de la Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Croatie « L'approche intégrée de la protection, de l'aménagement et de la gestion du paysage », organisée avec le Conseil de l'Europe, Zagreb, Croatie, 20 octobre 2018.

## 3. Mise en œuvre de l'article 6. A. « Mesures particulières : Sensibilisation »

- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue Futuropa sur Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (N° 4, 2020/2022) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre, autres journées, fin de semaine, mois, année, festival...) ;
- Journée nationale du paysage organisée pendant la période de la Présidence française du Comité des Ministres, avec le Conseil de l'Europe pour la célébrer la Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, France, octobre 2019 ;

### *Documentation :*

- Diffusion de la revue Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Paysage et espaces publics : l'échelle humaine » (N° 3, 2012).

**4. Mise en œuvre de l'article 6. B. « Mesures particulières : Formation et Education »**

- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

*Documentation :*

- Publication des actes de la 21<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation », Tropea, Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018 ;
- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « Paysage et éducation ».

**5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage**

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ; all
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat ;
- Contribution à la prise en compte du paysage en tant que service écosystémique.

**6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage**

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage, et notamment de l'Observatoire international du paysage et de la Plateforme d'information : [www.coe.int/fr/web/landscape](http://www.coe.int/fr/web/landscape) ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage) ;
- Tables rondes interministérielles sur la Convention européenne du paysage ;
- Réunions d'information sur la Convention européenne du paysage.

**7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage**

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets ;
- Etablissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités.

*Documentation :*

- Diffusion des actes de la 16<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et coopération transfrontalière », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Diffusion de la revue Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Le paysage et la coopération transfrontalière » (N° 2, 2010).

## 8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 6-7 mai 2019 et Strasbourg, 2021), et à l'occasion d'autres événements ;
- Organisation de 6<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de 7<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2020-2021) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de 8<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2022-2023) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de la 23<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2018-2019 », 2020.

### *Documentation :*

- Diffusion des actes de la 17<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015 », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Publication des actes de la 20<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016- », Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018 ;
- Diffusion et traductions dans diverses langues de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Diffusion et traductions dans diverses langues de la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017 ;
- Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » pour la 6<sup>e</sup> Session du Prix 2018-2019 (Série « Conseil de l'Europe, territoire et paysage », 2020) ;
- Présentation en ligne des réalisations de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Poster sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

\*